

**MAIRIE
DE
SAINT-POINT-LAC
25160**

COMpte RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 19 février 2015/ Affiché le 25/02/2015

Ouverture de séance à 20 h 10

Approbation du compte rendu du conseil municipal de la séance précédente du 21/01/2015.

A l'unanimité, après rectification du point « Indemnités des agents communaux » comme suit :
Indemnité Administrative et Technique (montant annuel auquel est appliqué un coefficient) le conseil vote à l'unanimité une modification du coefficient appliqué sur le montant de base, soit 1,25 au lieu de 1,19. En terme de rémunération cela correspondra à une augmentation de 0,20%.

Secrétaire de séance : Mme Patricia FAGIANI

Présents : Patricia FAGIANI, Dimitri JOURDIN, Frédéric CANNELLE, Sylvain REMONNAY, Patrick LIEGEON, Cindy VIONNET, Daniel PACQUELET

Absents excusés : Maurice VUILLARD donnant procuration à M. Patrick LIEGEON, Mickaël BERGER donnant procuration à M. Daniel PACQUELET Olivier ILLICETO donnant procuration à Frédéric CANNELLE, Mathilde COUTURIER donnant procuration à Cindy VIONNET

BUDGET - FINANCES

A l'unanimité : le conseil ouvre des crédits pour une somme de 1000€, au compte 673 afin de pallier aux titres annulés de l'exercice antérieur.

A l'unanimité : des crédits sont ouverts pour un montant de 1 764 € pour la participation 2015, au SDIS
Le conseil autorise la signature de la convention avec le SDIS 25.

A l'unanimité : le conseil approuve l'installation d'une borne d'électromobilité de type C (2 prises normales et 2 prises rapides) pour rechargement des véhicules électriques, pour un montant d'environ 3 000€ H.T, restant à la charge de la commune. Une convention sera signée avec SYDED.

A l'unanimité : renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion du Doubs (pour le personnel temporaire).

COMMISSION IMPOTS

Prochaine réunion le 25 février, afin d'examiner les changements survenus dans le foncier bâti et non bâti.

PATRIMOINE URBANISME TRAVAUX VOIRIE

A l'unanimité, le conseil donne son accord à une opération de défrichement de la parcelle A 84, tourbières des Champs Nouveaux (sous réserve que l'exploitant agricole ne s'y oppose pas), mise en œuvre par la maison de la réserve dans le cadre du programme LIFE,

Eglise :

Réception du nouveau devis descriptif de l'architecte, pour les travaux d'électricité de mise aux normes PMR. La DRAC souhaite que les boiseries soient démontées et remises en place après les travaux, ce qui entraîne des surcoûts importants.

Tranche ferme : 40 980€ TTC

Tranche conditionnelle : 85 200€ TTC

Priorité est donnée à la mise en place d'un coffret et autres travaux indispensables.

Voirie :

Dans la continuité de la démarche de sécurisation du village, une rencontre a eu lieu avec les responsables du Conseil Général et les services techniques des routes.

Otions :

1- Le STA donnerait son autorisation pour l'installation de plateaux surélevés sur la RD 129. Ils préconisent de revoir en même temps les réseaux qui se trouvent à proximité. Des aides financières sont envisageables.

Si ce choix est retenu, un dossier OPSA (Opération Partenariale de Sécurité en Agglomération) devra être déposé avant octobre 2015 auprès des services chargés de l'instruction des subventions.

2- Equipements de sécurité : ralentisseurs à plateau court (3 entreprises sont consultées)

3- Signalisation diverses (priorités à droite, limitation de vitesse à 30 km/h, coussins berlinois, marquage au sol, trottoirs)

Le choix des solutions se fera en fonction des contraintes techniques et des offres des entreprises sollicitées.

Classement de voirie

A l'unanimité, le conseil décide la mise à jour du classement des voies communales comme suit :

VC 14 devient rue de la Source pour 50 m.l

VC 10 RUE DU Lac origine depuis la rue du Parc

VC7 lotissement du château, origine depuis le VC 6.

PLU : à l'unanimité, le conseil ouvre des crédits à hauteur de 6 100 € pour le paiement de la 1^{ère} tranche au Cabinet VERDI

AGRICULTURE BOIS FORETS

Présentation du programme de travaux sylvicoles 2015, proposé par l'ONF, pour les parcelles 15 et 16.

Dégagements et régénération naturelle parcelles 5 et 10

Total des travaux : 8 750€. Le Maire est chargé de négocier la possibilité d'étalement des travaux et d'engager éventuellement une consultation d'entreprises.

La peinture pourrait être réalisée par l'employé communal et la commission forêt.

EDUCATION CULTURE LIEN SOCIAL

ADMR : les prévisions budgétaires seront abordées lors du prochain conseil,

PEDT (Projet Educatif Territorial) : les collectivités peuvent monter des projets éducatifs permettant aux enfants de se développer.

4 thématiques sont retenues : activités créatrices, les mots, vie sociale et citoyenneté, jeux d'antan et d'aujourd'hui.

Un fond d'amorçage de 50€ par enfants peut être obtenu auprès de la CAF, pour acheter du matériel pour les activités.

Procédure en cours de validation. Appui technique de l'Education Nationale possible. L'ADMR sera consulté pour des aménagements éventuels.

Le protocole reste à vérifier.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Prévision du planning pour le tour de garde des scrutins des 22 et 23 mars 2015

EAU

Syndicat des Tareaux :

Un emprunt de 400 000€ sur 30 ans a été contracté par le Syndicat des Tareaux pour la construction de la station de pompage, est en cours de renégociation.

La proposition de la Banque Populaire de Franche Comté d'un taux variable de 3% à 4,40% (actuellement 4,62%) permettrait une économie espérée au terme du contrat de 100 000€.

Les frais de dossier se montent à 10 000€, le maire est chargé de négocier au mieux des intérêts su Syndicat des Tareaux.

Branchements isolés :

Suite à des demandes de propriétaires non desservis par le réseau AEP, à la demande de la commune une étude de faisabilité a été réalisée. Le chiffrage de l'avant-projet selon deux options s'élève à :

- Pose d'une canalisation dans l'accotement de la RD 129 pour un montant de 74 870 € + frais de désinfection de 9000€
- Pose d'une canalisation en longement du chemin piétonnier pour un montant de 51 230 € + 9 000€

Compte tenu de l'importance du coût d'investissement, la commune ne dispose pas des moyens financiers pour répondre favorablement à la demande des propriétaires. Le conseil municipal, à l'unanimité émet une réponse négative. Si les pétitionnaires souhaitent exécuter les travaux à leurs frais, le conseil ne s'y oppose pas.

FETES ANIMATIONS CEREMONIES MANIFESTATIONS

Journée sans voiture :

Le Conseil Général s'étant désengagé sur la participation financière de cette manifestation, le Syndicat d'Initiative se propose de l'organiser avec un budget restreint. Il envisage de solliciter les communes participantes, pour l'organisation de la sécurité.

Un budget allégé est à l'étude et sera prochainement présenté aux collectivités.

Proposition : recherche de sponsors par le Syndicat d'Initiative.

QUESTION DIVERSES

Cartes jeunes : renouvellement de l'opération pour 2015/2016, à l'unanimité

Défense incendie : les anomalies relevées lors du contrôle biennuel par les pompiers seront traitées.

Demande de subvention : à l'unanimité, une subvention de 100€ est allouée « au petit panier »

Déneigement : lecture d'un courrier de réclamation des enfants MENASOL.

Le Maire informe que le déneigement a été fait régulièrement. Les mesures urgentes ont été prises.

L'entreprise de déneigement sollicitée par la commune est intervenue pour dégager au mieux les espaces publics (souffleuse, chasse-neige)

Pour information le coût du déneigement du 01/01/ au 15/02/2015 est de **6 180€**

Rappel aux habitants : par temps de neige et de verglas:

- les habitants doivent déneiger devant leur propriété et leur place de parking à leur initiative ;
- la neige ne doit pas être mise sur la voie publique, ni sur les trottoirs réservés au passage.

Amélioration des services, à l'unanimité, une convention COMODEC de transfert des données électroniques pour l'Etat Civil, sera signée.

Animaux errants : l'arrêté municipal de 2012 sera mis à jour pour palier à ce problème.

Prochaines réunions : Commission des Finances le 11 mars

Conseil Municipal le 27 mars

PLU 26 Février Aux Grangettes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50

Saint-Point-Lac, le 25/02/2015

Le Maire, Patrick LIEGEON